



RAPPORT SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITES MINIERES DE LA COMPAGNIE CHINA MOLYBDENUM Co (CMOC) SUR LA COMMUNAUTE DE KABOMBWA

Kinshasa, le 22 février 2022

www.sarwatch.co.za



1. Introduction : SARW répond à l'Appel des Communautés de Fungurume

En 2021, SARW a été saisi par les populations des villages Kabombwa, Lukotola, Kioni, Mwanga Kakunta et Panga Ntadi, dans la commune rurale de Fungurume, province de Lualaba (RDC) qui se plaignaient notamment de l'assèchement ou du tarissement des rivières, de la pollution de l'air et de l'eau causée par l'usine à chaux construite par la compagnie Tenke Fungurume Mining (TFM), appartenant à la multinationale China Molybdenum Co., Ltd (CMOC).

En juin 2021, SARW, quelques membres des organisations de la société civile (OSC)² et un délégué du ministère provincial des mines du Lualaba ont rencontré la société TFM et ont effectué ensemble une visite des communautés de quatre villages précités pour s'enquérir de leurs préoccupations. TFM avait pris part à cette visite et avait assisté à toutes les réunions que la délégation de SARW tenait avec les communautés.

Selon les membres des communautés rencontrés, la pollution de l'eau et de l'air causait des sérieux problèmes à leur environnement et leur santé.

² Centre Carter, IBDGH, Cadre de Concertation de la Société Civile de Lualaba, Ressources Matters et Société civile de Fungurume.

2. Un Audit Environmental des Activités de TFM s' est avéré nécessaire



A l'issue de cette visite, un rapport contenant tous les problèmes soulevés par les communautés a été partagé avec la compagnie (**lire le rapport**). Dans ce rapport, SARW a proposé l'organisation, dans un bref délai, d'un audit environnemental sur quelques villages situés dans la concession de TFM. Cette recommandation sera acceptée par TFM².

Ainsi pour lever toute équivoque sur les résultats de l'audit environnemental, quatre bureaux d'études ou laboratoires ont été sélectionnés. Il s'agit de :

- **Laboratoire de la Faculté de Polytechnique de l'Université de Lubumbashi (Laboratoire Environnemental) ;**
- **Service de dermatologie des Cliniques Universitaires de Lubumbashi ;**
- **L'Office Congolais de Contrôle (OCC), et**
- **Centre de Recherche Agro-Alimentaire (CRAA).**

La sélection de ces quatre structures a été faite avec le concours du Bourgmestre de la Commune de Fungurume.

En effet, l'objectif de l'expertise sollicitée auprès de ces quatre structures était l'établissement du lien (de cause à effet) entre l'usine à chaux et la pollution des eaux, du sol et de l'air ainsi que l'évaluation de l'impact de cette usine à chaux et sa carrière sur l'environnement et la santé des populations vivant dans les villages de Kabombwa, Kinyama et Panga Ntadi. En d'autres termes, l'on voulait savoir si les pollutions dénoncées par les populations de ces villages étaient réelles et pouvaient être causées par les activités de l'usine à chaux de TFM.

Il s'est agi d'une démarche transparente et participative tendant à rechercher les évidences ou les preuves afin de trouver une solution définitive et durable aux récurrentes plaintes des populations de ces villages.

² SARW félicite l'entreprise TFM pour le sens d'ouverture et de transparence dont elle a fait montre dans la gestion des revendications des populations entourant sa mine et son usine à chaux et pour avoir accepté le recours à l'expertise des structures étatiques qui ont fait cet audit.

3. Prélèvement des Echantillons sur les Différents Sites



Au mois de septembre 2021, les quatre laboratoires ont procédé à la collecte des échantillons (des eaux, du sol, de l'air et des feuilles) sur différents sites en amont et en aval de l'usine à chaux, dans les rivières et les puits d'eau forés par TFM en plein village Kabombwa.

4. Résultats des Analyses des Laboratoires

A l'issue des analyses faites séparément par les quatre structures précitées et après harmonisation des résultats respectifs, il est ressorti les conclusions ci-après :

- Les analyses de la qualité de l'air révèlent des concentrations de PM10 comprises entre 53 et 56 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Ce niveau de concentration est bien supérieur au seuil de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- Les poussières prélevées sur les feuilles des bananiers présentent des concentrations très élevées en Calcium atteignant jusqu'à 27% ;
- Les résultats des analyses des sédiments montrent que leurs pH sont alcalins (basiques) et oscillent entre 7,99 et 9,05 avec une moyenne de 8,53. Les teneurs en Calcium de tous les échantillons sont relativement très élevées.

5. Impact Potentiel sur l'Environnement et la Santé des Communautés



Les résultats des laboratoires montrent des impacts directs des activités de l'usine à chaux tant sur la santé de la population que sur l'environnement du village Kabombwa, dus principalement à la teneur élevée en calcium. En effet, le calcium est l'élément majeur de la chaux. La chaux a un impact négatif sur les végétaux et sur les humains. Elle réagit fortement à l'eau ou à une forte humidité de l'air ou du sol. Lors de cette réaction, il se dégage de la chaleur qui peut véritablement brûler les plantes. Il est donc évident que la chaux qui se dépose sur les cultures est à la base du dessèchement des feuilles.

Chez les humains, la chaux est très irritante pour la peau, les muqueuses et les yeux. Elle ne doit en aucun cas être inhalée. Lorsque les effets sont liés à une exposition de courte durée, la substance est corrosive pour les yeux, la peau et le tractus respiratoire. Les effets peuvent être

retardés. Une surveillance médicale est toujours conseillée. Lorsque les effets sont liés à une exposition prolongée ou répétée avec la peau, cela peut provoquer une dermatite.

L'inhalation répétée ou prolongée de particules de poussières peut avoir des effets sur les poumons et peut provoquer une ulcération nasale. Cela peut arriver à provoquer une perforation du septum nasal.

Par ailleurs, la teneur élevée en calcium dans les sédiments prélevés en aval de l'usine de production de la chaux proviendrait du drainage des eaux résiduaires chargées de la chaux et versées dans les milieux aquatiques sans traitement préalable.

La situation du village Kabombwa reste donc préoccupante au regard des résultats des

laboratoires tels que décrits ci-haut. Il y a donc un lien direct entre les activités de l'usine à chaux et les impacts ressentis par la population étant donné qu'avant l'implantation de cette usine, les populations de ce village n'étaient pas exposées à ces maladies ou aux maux déplorés aujourd'hui.

Recommandations : CMOC (TFM) doit agir immédiatement



Les déclarations de la population de Kabombwa tant devant la délégation de SARW que dans les réseaux sociaux sont à prendre au sérieux et qu'une solution doit être trouvée dans l'immédiat.

Au regard des résultats des audits, il s'avère qu'il existe des évidences étayant les plaintes des populations du village Kabombwa.

Les conclusions des experts montrent à suffisance qu'il y a des problèmes environnementaux causés par le taux élevé de calcium provenant de l'usine à chaux de la compagnie TFM qui peut avoir un impact négatif sur la santé des communautés environnantes . SARW est concerné sur la situation environnementale et de la santé des habitants qui est dangereuse et préoccupante.

A cet effet, SARW recommande :

- **La prise en charge médicale immédiate** des cas des personnes atteintes des maladies causées par la pollution de l'usine à chaux de TFM et qu'une campagne de dépistage générale soit organisée dans ce village afin de déterminer l'état sanitaire de cette population face à cette pollution;
- **La délocalisation** du village Kabombwa par TFM ;
- **Une nouvelle enquête des spécialistes en santé** pour éclairer sur les autres cas de maladies, non révélés ou confirmés par cette première enquête dans le village de Kabombwa ;
- **CMOC devra mettre en place une politique de monitoring** permanent des eaux et de la qualité de l'air afin de prévenir ces genres d'impact sur l'environnement et sur la santé de la population, à l'instar de Freeport, son prédécesseur ;
- **CMOC devra actualiser son étude d'impact environnemental** liée à cette usine à chaux afin de prendre en compte les impacts qui sont décrits ;
- **Enfin, CMOC devra revoir sa politique sur la responsabilité sociétale** vis-à-vis des membres de la communauté.

Pour toute informations sur SARW, veuillez consulter son site web :

www.sarwatch.co.za



MERCI

**RAPPORT SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES
ACTIVITES MINIERES DE LA COMPAGNIE CHINA MOLYBDENUM Co
(CMOC) SUR LA COMMUNAUTE DE KABOMBWA**



www.sarwatch.co.za